

Revue européenne
des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

Revue européenne des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

XLV-136 | 2007

**Démocratie délibérative, démocratie débattante,
démocratie participative**

La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression politiques

Francis Chateauraynaud



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ress/93>

DOI : 10.4000/ress.93

ISSN : 1663-4446

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 février 2007

Pagination : 129-148

ISBN : 978-2-600-01114-3

ISSN : 0048-8046

Référence électronique

Francis Chateauraynaud, « La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression politiques », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-136 | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ress/93> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ress.93>

Francis CHATEAURAYNAUD

LA CONTRAINTE ARGUMENTATIVE Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression¹

Les thèmes du débat et de la délibération, comme ceux de la controverse et de la critique sont aujourd'hui au centre de nombreux travaux. Cet intérêt pour les formes concrètes d'exercice de la démocratie est lié à la prolifération des arènes, fondées sur des procédures délibératives plus ou moins routinisées, qui donnent lieu à de multiples débats sur les débats, d'autant plus animés que cette prolifération se double d'un recours intensif aux technologies de l'information et de la communication. La démocratie électronique fait partie des mots d'ordre qui ont émergé ces dernières années sans que l'on puisse encore apprécier réellement l'impact des usages de l'internet sur la manière d'organiser les débats². Dans ce texte, je propose d'attaquer la double question de l'apport politique et cognitif des formes contemporaines de débat en essayant de surmonter la tension récurrente entre deux sociologies. D'un côté une *sociologie cynique*, expression qui n'a ici aucune visée péjorative et qui désigne la réduction des débats comme l'instanciation de rapports de force entre des acteurs dotés de stratégies plus ou moins explicites; de l'autre, une *sociologie morale* qui fait de la discussion, de la justification et de l'accord les médiations décisives à partir desquelles s'établissent l'intérêt et la valeur de toute délibération publique. On objectera volontiers

¹ Ce texte est issu des nombreuses discussions que j'ai eues dans le cadre du séminaire consacré à la « Sociologie des controverses et des débats publics » (EHESS, Marseille, 2003-2005), et du colloque « Transformations de la démocratie. La démocratie délibérative » (Université d'Aix-en-Provence, 12-13 mai 2004). Je remercie en particulier Alban Bouvier, Jean-Michel Fourniau et Antoine Vion pour leurs lectures attentives des versions antérieures de ce texte qui prolonge, avec de nouvelles propositions, celui qui a été publié sous le titre : « Invention argumentative et débat public – Regard sociologique sur l'origine des bons arguments », publié dans les *Cahiers d'Economie politique*, mai 2004.

² La mise en ligne des documents engagés par un débat et la création d'espaces d'expression a sans aucun doute des effets sur les procédés argumentatifs et l'exercice de ce que les juristes appellent le principe du contradictoire. Mais ce n'est pas leur seule conséquence : car, parallèlement, dans les sciences sociales, les traditionnelles enquêtes de terrain doivent composer avec des formes d'« enquête numérique ». Des changements majeurs sont à l'œuvre dans la manière d'accéder aux controverses et débats publics, comme en témoignent le temps consacré à l'exploration des innombrables sites, portails et forums élaborés par les acteurs eux-mêmes. Comment saisir la contribution des ressources en ligne aux différents débats, affaires, controverses, causes et autres mobilisations collectives? Comment appréhender ces changements sans pour autant les naturaliser? Peut-on parler de « bulle de la critique », comme on a parlé de « bulle spéculative » autour du Nasdaq? Sur l'émergence de nouvelles formes de discussion et de critique « en ligne », voir D. Cardon et F. Granjon, « Médias Alternatifs, Militantisme Informationnel et Mouvement Altermondialisation », Colloque Enjeux sociopolitiques et Internet – Militantisme, critique sociale et usages d'Internet, Toronto, Octobre 2003.

qu'une troisième voie existe déjà sous la forme d'une *sociologie des acteurs-réseaux*, pour laquelle les débats tendent de plus en plus à s'organiser comme autant de « forums hybrides »³. Si l'ouverture des controverses et des forums à des acteurs hétérogènes introduit bien des figures nouvelles dans l'espace des prises de parole publiques, le paradigme du « réseau » sur lequel elle repose n'aide pas à clarifier les processus en œuvre et fait courir le risque de confusions multiples. De quelles logiques de réseau parle-t-on? Le paradigme du « réseau » permet d'associer à peu de frais des dispositifs et des processus qui n'ont pas les mêmes contraintes et les mêmes enjeux: tout ne se connecte pas à tout; il y a des temporalités différentes; et les controverses apparaissent comme des opérateurs de mise à l'épreuve des connexions, à la croisée de rapports de force et de rapports de légitimité⁴. D'autre part, ledit « monde en réseau » a vu se reconstituer, avec une intensification spectaculaire après les manifestations anti-OMC de Seattle à la fin de l'année 1999, une opposition, conçue souvent de façon manichéenne, entre « néolibéraux » et « altermondialistes ». Quels rôles jouent les débats et les controverses dans cette configuration critique? Ne sont-ils que des instruments de mesure des forces et des points de légitimité, ou jouissent-ils d'une relative autonomie? Vu depuis les grandes causes ou les grands enjeux, chaque discussion ou délibération paraît locale. Inversement, lorsqu'on se place à l'intérieur des procédures délibératives, dont la normativité n'a cessé de s'affirmer⁵, on traite spontanément les grands acteurs (gouvernements, partis politiques, syndicats, industriels, associations et coordinations...) sous l'angle de leurs stratégies d'instrumentalisation des débats.

Pour clarifier quelque peu les enjeux et proposer un cadre d'analyse ouvert à la pluralité des formes d'expression du désaccord, une autre voie est possible: celle d'un *sociologie pragmatique des transformations*, permettant de cerner ce qu'ajoute, retire, modifie ou consolide le recours au débat public dans des processus sociaux appréhendés sur la longue durée. En effet, comme la figure qui prend forme sur un fond, tout débat gagne à être replacé dans des séries d'épreuves ou de confrontations plus larges. Lorsqu'un débat est saisi pour lui-même, on court le risque de produire des catégories de description et d'analyse trop abstraites. En saisissant les formes « débat public », « controverse », ou « forum social » par référence à des séries d'épreuves qui les précèdent, les prolongent, les débordent ou les dépassent, on peut regarder les processus par lesquels un débat ou une controverse est rendu nécessaire, précisément en l'absence de procédure obligatoire; on peut ensuite interroger l'impact ou les conséquences du débat sur des milieux, des dispositifs, des représentations, au-delà des aspects purement formels relatifs à la

³ Voir P. Lascoumes, M. Callon, Y. Barthe, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2001.

⁴ On trouvera un modèle de transformation des différends en litiges, c'est-à-dire des épreuves de force en épreuves légitimes dans l'axiomatique assez générale que j'avais proposée sous le titre « Un cadre d'analyse des disputes ». F. Chateauraynaud, *La Faute professionnelle – Une sociologie des conflits de responsabilité* (Paris, Métailié, 1991, pp. 159-249).

⁵ Voir J. Bohman and W. Regd (Eds), *Deliberative Democracy – Essays on Reason and Politics*, The MIT Press, 1997; L. Blondiaux et Y. Sintomer, « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, 2002, pp. 17-35.

procédure de délibération elle-même ; dans le même mouvement, on peut regarder ce qui n'entre pas dans le débat et donne lieu à des traitements alternatifs ou parallèles ; enfin, il est possible d'identifier ce qui fait *précédent* et ce qui continue à peser sur les actions et les jugements dans la longue durée.

Pour traiter ces différentes dimensions, il convient d'accorder une place centrale à la genèse et au destin des arguments élaborés par les protagonistes : dans le style de sociologie proposé ici, les arguments composent les unités de signification élémentaires qui rendent possibles les comparaisons et les analyses à partir de matériaux complexes et hétérogènes. Il convient de ne pas confondre ce parti pris méthodologique et la philosophie politique développée par Habermas, et au sujet de laquelle la plupart des sociologues de terrain se sont montrés plutôt sceptiques, recourant au bon vieil argument : « sur le terrain, ça ne se passe pas comme ça, impossible d'isoler comme deux sphères distinctes, un espace public authentiquement délibératif et un monde de pouvoirs et de calculs dominé par une logique instrumentale ! ». En soi, le scepticisme quant à la place réelle des arguments dans les débats et les conflits en général est stimulant, puisqu'il nous conduit à imaginer des formes d'enquête originales afin de tirer au clair la manière dont s'agencent des *jeux d'acteurs* et des *jeux d'arguments*. La sociologie privilégie généralement les jeux d'acteurs, et la manière dont leurs stratégies, leurs intérêts et leurs alliances interagissent avec les formes instituées de délibération, qui fonctionnent, selon la rhétorique en vigueur, comme autant de contraintes et de ressources. De ce point de vue, les institutions ne sont que des dispositifs de compromis visant à stabiliser les relations entre les acteurs, en pacifiant leurs confrontations, et en fournissant des normes de comportement et de jugement, dont la légitimité est régulièrement remise en cause au cours de nouvelles crises⁶. Dans cette approche par les jeux d'acteurs, si une entité parvient à convaincre, ou pour le moins à attirer l'attention par quelque argument, c'est qu'elle a pu agencer des forces et des codes et se rendre, sinon incontournable, du moins « pertinente » pour les autres protagonistes. Il semble aller de soi, en outre, que les moments de discussion ou de confrontation des arguments ne forment que des séquences courtes dans de longues séries de transformation. Du coup, l'analyse devrait porter sur l'évolution des forces en présence, des institutions aux acteurs-réseaux, des entreprises aux collectifs citoyens. Bref, en entrant par les arguments, on aurait de grandes chances de rater l'essentiel : la dynamique des forces dont se dotent les acteurs pour sortir vainqueurs des disputes ou des crises. Dans ce qui suit, je vais m'attacher à montrer le contraire : c'est en entrant par les arguments que l'on se donne le plus de chances de saisir ce qui fait la puissance de conviction ou d'enrôlement

⁶ Je n'ai pas la place de discuter ici les propositions de J. R. Searle dans *La construction de la réalité sociale* (Paris, Gallimard, 1998). Mais il est clair que la montée de formes délibératives transforme la notion d'institution, au moins pour les acteurs, et change les conditions du raisonnement en reposant la question des liens entre délibération et souveraineté. On verra un peu plus loin que la question du « fondement » prend essentiellement trois formes pour les protagonistes de nos dossiers : la promesse, le contrat et le mandat. Cet aspect de mon argument doit beaucoup aux discussions que j'ai eues avec Antoine Vion et à l'analyse que Olivier Cayla a consacrée aux liens entre aveu de faiblesse et fondement du droit. Cf. O. Cayla, « Aveu et fondement du droit », in B. Cassin, O. Cayla et P.-J. Salazar (dir.), *Vérité Réconciliation Réparation*, Seuil, Paris, 2004, pp. 89-110.

d'une entité ou d'un réseau d'entités⁷. Dans cet article, je procéderai de la manière suivante : je développe d'abord l'idée selon laquelle les protagonistes consacrent beaucoup d'énergie à évaluer la « portée des arguments »⁸; en second lieu, je propose de mettre en variation la notion de « débat » en construisant l'espace complet des formes d'*arènes* dans lesquelles sont brandis des arguments, depuis la simple conversation jusqu'au débat politique ou à l'épreuve de force ; sur la base de cet *espace de variation*, je suggère un autre modèle de sociologie politique fondé sur les jeux de transformation auxquels se livrent les acteurs à travers trois plans ou niveaux d'argumentation.

ARGUMENTER : UNE QUESTION DE PORTÉE

L'entrée par les arguments ne signifie pas une conception idéaliste du débat, mais correspond à la prise en compte d'une des conditions premières du mode d'existence des entités démocratiques : il est très difficile d'entrer dans un débat sans argument ou sans position vis-à-vis d'un argument. Les expressions consacrées, « rester en dehors du débat », « sortir du cadre du débat » ou « refuser le débat », témoignent de cette expérience courante que nous faisons tous : on peut ne pas avoir d'argument à ajouter, ne pas être informé ou compétent, ne pas avoir d'opinion sur le déroulement de la discussion, ne pas accepter le mode d'organisation des tours de parole. Il y a plusieurs façons de rendre compte de ce désengagement ou de cet éloignement : la formule qui est la plus sollicitée ces derniers temps est celle de l'idée d'un minimum de « concernement ». Pour « aller au débat », « prendre la parole », « poser des questions », « jauger les arguments en présence », il faut être concerné, notion qui permet d'éviter la référence au seul « intérêt »⁹. En effet, le concernement arrive aux personnes et aux groupes sans qu'ils aient eu nécessairement besoin de construire préalablement leur intérêt dans un *espace de calcul*. On engage ici une dimension importante, souvent oubliée dans la sociologie des acteurs : celle des *milieux associés*¹⁰. Des projets, des décisions, des conflits peuvent affecter des milieux ou placer des personnes ou des groupes en état d'alerte quant à leurs conséquences futures sur leurs milieux. Des acteurs peuvent ainsi se sentir concernés par un débat sans avoir déterminé leur intérêt faute de prise préalable sur le processus.

⁷ La comparaison et l'analyse informatisée de multiples dossiers complexes dans lesquels se jouent le devenir de groupes, de dispositifs ou d'institutions (la filière nucléaire, le régime des intermittents, l'usage des OGM ou des pesticides, le statut des chercheurs, etc.) supposent d'accorder une place centrale à la genèse et au destin des arguments élaborés par les protagonistes. Voir F. Chateauraynaud, *Prospéro. Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, CNRS Editions, 2003.

⁸ F. Chateauraynaud, « Invention argumentative et débat public... », art. cit.

⁹ On pourrait dire, en s'inspirant des analyses fort percutantes de Philipp Pettit des conditions de validité des théories du choix rationnel, que l'intérêt des acteurs est mis en alerte. P. Pettit, *Penser en société. Essai de métaphysique sociale et de méthodologie* (Paris, PUF, 2004).

¹⁰ Voir G. Simondon, *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, 1989.

Pour sortir du dilemme entre internalisme (priorité donnée à l'étude des arguments) et externalisme (prédominance des jeux d'acteurs), on peut s'efforcer de penser l'argumentation en terme de *portée*. Qui porte un argument, sur quoi porte-t-il et quelle est sa portée? L'idée, inspirée des approches énonciatives du langage, consiste à penser l'argument comme un dispositif qui décrit, avec des degrés d'explicitation variables, son porteur (son énonciateur), son objet (sa thématique) et son extension (ses conséquences). En outre, en reprenant les thèses de Ducrot, on dira qu'un argument met en présence des topoï et engage une certaine polyphonie : un argument s'appuie, plus ou moins implicitement, sur des figures ou des échelles argumentatives, et marque une prise de position vis-à-vis d'autres positions possibles¹¹. L'impératif argumentatif qui pèse sur la participation aux débats peut ainsi être appréhendé comme l'expression de contraintes relativement fortes pesant sur les énoncés, les idées, les propositions, dont le devenir dépend d'une acceptation – ou d'un rejet – de leur portée. Comme il est beaucoup plus facile d'être réducteur en partant des jeux d'acteurs qu'en partant des jeux d'arguments, il convient d'inverser la propension naturelle du sociologue en ne décrivant plus des acteurs définis a priori mais en rapport étroit avec des arguments dont ils constituent une partie des actants¹².

L'approche pragmatique nous enseigne que la portée d'un argument dépend grandement du « contexte » dans lequel il est énoncé. Elle en dépend doublement : à la fois quant au type de représentation engagé par un argument et quant aux chances qu'il puisse être repris, sans altération majeure, dans des arènes relevant de logiques fort différentes. L'émergence d'un argument fait ainsi l'objet d'un travail cognitif et politique visant à associer durablement trois types de contraintes : la série des cadres ou des contextes dans lesquels l'argument est présentable ; les entités ou les objets qu'il affecte ; le type d'ouverture d'avenir ou plus prosaïquement de changement qu'annonce l'argumentation mobilisée. On ne reviendra pas ici sur cette dimension dont on a montré ailleurs l'importance : le temps n'est pas conçu comme une variable externe, mais plutôt comme une modalisation du sens des arguments eux-mêmes¹³. Un argument construit toujours une forme de relation entre le passé, le présent et le futur, pour montrer que tout est déjà dit, joué, établi – ce qui évoque les « syllogismes éternels » de la tradition –, pour marquer l'urgence ou l'incertitude du moment présent, ou encore pour annoncer le futur, proche ou lointain, et marquer des degrés de réversibilité. Dans les dossiers étudiés, les exemples de reconfiguration argumentative des dimensions du temps sont nombreux : « *en arrêtant de construire des centrales nucléaires aujourd'hui, on évite une accumulation croissante des déchets et on réduit le risque d'accident* ».

¹¹ O. Ducrot, « La Pragmatique et l'étude sémantique de la langue », in Revel J. et Wachtel N. (dir.), *Une école pour les sciences sociales*, Paris, Cerf – EHESS, 1996, pp. 339-351.

¹² On suppose connue la théorie des systèmes actantiels et la notion d'actant qui vient de la tradition structurale. Voir L. Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Kincksiek, 1966.

¹³ F. Chateauraynaud et D. Tornay, *Les Sombres précurseurs – Une sociologie pragmatique des alertes et des crises*, Paris, EHESS, 1999. Notre argument sur les modalités temporelles, évidemment centrales dans le cas des alertes, s'appuie sur l'ouvrage de R. Duval, *Temps et vigilance*, Paris, Vrin, 1990.

Les théoriciens de l'argumentation sont partagés sur cette question mais il faut admettre la transparence des énoncés argumentatifs, c'est-à-dire l'absence de forme syntaxique déterminée permettant de reconnaître à coup sûr un argument et de le distinguer par exemple d'un énoncé narratif, d'une figure de style ou d'un ordre¹⁴. Si les arguments peuvent prendre des formes très diverses, le haut niveau de réflexivité introduit par les controverses, les débats ou les affaires, permet néanmoins de prendre appuis sur des *figures prototypiques*¹⁵. Le tableau ci-dessous donne quelques exemples de traits qui permettent un travail de formalisation et de suivi instrumenté des modalités argumentatives en œuvre dans les dossiers étudiés.

Si X alors Y	Si le réchauffement de la planète est inéluctable, alors les décisions actuelles ne servent qu'à prolonger artificiellement la civilisation, dans l'espoir que les élites puissent fuir dans l'espace.
Certes X mais Y	Certes, les intermittents sont exploités, mais leur statut est confortable.
Pour X, il faut Y	Pour sauver la recherche, il faut distribuer plus équitablement les crédits publics.
Désormais X, on ne peut plus Y	Désormais le droit européen oblige à la mise en concurrence, on ne peut plus conserver de monopole.
X n'est pas incompatible avec Y dès lors que Z	La croyance n'est pas incompatible avec la science dès lors que l'on double son éthique de conviction par une éthique de responsabilité.
Nous pensons que X entraînera Y	Nous pensons que le nouveau réacteur EPR entraînera des risques accrus pour les générations futures.
Au nom de X, il n'y a pas de raison que Y	Au nom de l'égalité républicaine, il n'y a pas de raison que le mariage homosexuel soit interdit.
Selon que l'on privilégie X ou Y, on obtient P ou Q	Selon que l'on privilégie la compétence ou le marché, on obtient une meilleure fiabilité ou une meilleure flexibilité.
Ni X ni Y ne peuvent justifier Z	Ni le développement urbain, ni l'intérêt des élites locales ne peuvent justifier l'abattage de ces arbres.
Il est trop tard pour X, désormais il y a Y, on doit choisir Z et non U	Il est trop tard pour changer de direction, désormais il y a 25 pays en Europe, on doit choisir l'Europe sociale et non le marché.
Ni X ni Y ne peuvent justifier la thèse de A selon laquelle Z	Ni les études scientifiques ni les calculs économiques ne peuvent justifier la thèse de l'administration selon laquelle l'autoroute correspond à l'intérêt général.

¹⁴ Cf. S. Mc Evoy, *L'invention défensive*, Paris, Métailé, 1995.

¹⁵ Sur les formes de raisonnement utilisés par la logique contemporaine pour sortir du syllogisme classique, voir R. Blanché, *Introduction à la logique contemporaine*, Armand Colin, 2004; F. Nef, *La logique du langage naturel*, Paris, Hermès, 1989.

La croyance de A selon laquelle X est infondée	La croyance de M. Dupont selon laquelle les lignes haute tension donnent le cancer est infondée.
A défend la thèse selon laquelle X n'est pas Y	Greenpeace défend la thèse selon laquelle le nucléaire n'est pas vraiment rentable à long terme.
Selon A, il n'y a aucun lien entre X et Y	Selon le ministère de l'intérieur, il n'y a aucun lien entre les chiffres du chômage et les statistiques de la délinquance en France.
A et B s'opposent sur l'interprétation de X	Le PS et les Verts s'opposent sur l'interprétation du concept de développement durable.

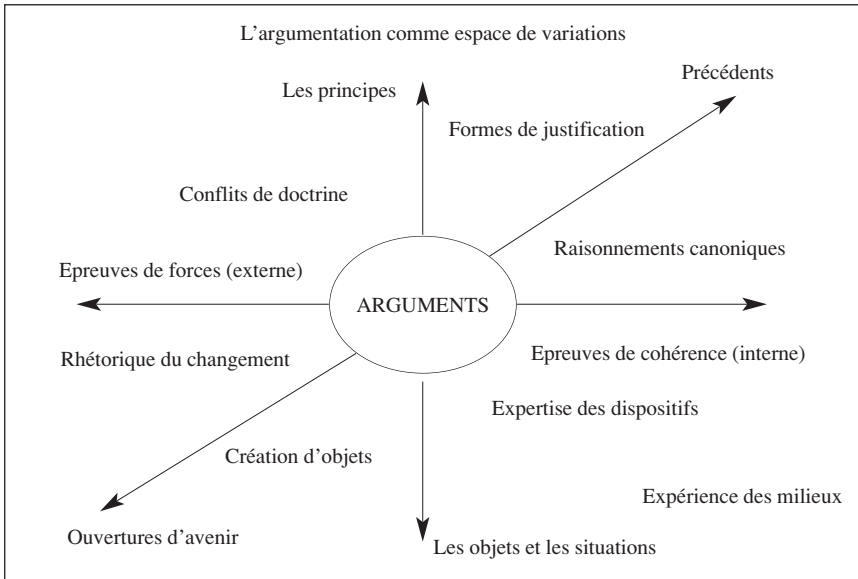
Parmi les éléments décisifs à prendre en compte dans l'analyse des arguments, et qui nous conduisent précisément vers l'attention aux jeux d'acteurs engagés par les argumentaires, il y a bien sûr l'ensemble des formes de manifestation des énonciateurs et des contradicteurs – comme dans les 5 dernières figures du tableau.

Ces figures sont liées à la reprise dialogique des arguments adverses ou à l'engendrement de fils de commentaires et d'interprétations. Sans développer ici les travaux méthodologiques sur les formes et les indices qui permettent de reconnaître la présence de moments forts de l'argumentation, on voit qu'il est possible d'identifier les éléments qui servent à donner corps aux arguments, ou plutôt qui permettent aux acteurs de donner du sens à l'usage de leurs arguments. En comparant des moments de débat dans des dossiers très différents, on a pu ainsi reconnaître six éléments fondamentaux, dont la combinaison fournit des *grammaires argumentatives* – qui en tant que telles ne disent rien sur le fond des débats mais permettent de décrire les procédés par lesquels les acteurs donnent une forme identifiable à leurs arguments: des principes et des objets (ou des situations); des forces matérielles et des contraintes logiques; des traditions et des ouvertures d'avenir. Soit un exemple de combinaison prélevé dans un argumentaire utilisé dans le dossier du Gaucho – un insecticide soupçonné de tuer les abeilles et qui a engendré de multiples alertes et controverses:

« on ne peut pas appliquer le principe de précaution <principe> au cas du Gaucho <objet> sous la pression des lobbies environnementalistes <force> dont les arguments sont parfaitement illogiques et contradictoires <logique> et faire table rase du passé <tradition> pour rendre encore plus incertain l'avenir des producteurs de maïs <avenir>».

En projetant ces éléments fondamentaux sur un espace à trois dimensions, on se donne un espace de variation qui permet de situer les niveaux et les enjeux de débat, appréhendé ici du point de vue épistémique: ainsi, on pourra distinguer les conflits de doctrines qui voient s'opposer des principes de jugement ou d'évaluation, des justifications qui prennent appui sur des traditions ou des précédents tirés de l'histoire passée, des formes de raisonnement faisant appel à des systèmes d'inférences logiques, des modalités d'expertise et d'ancrage sur des expériences dans le monde sensible, des procédés de création d'objets ou d'annonce de changement¹⁶. L'avan-

¹⁶ F. Chateauraynaud, « Invention argumentative et débat public ... », art. cit.



tage de cet espace est de rendre compatible des logiques généralement séparées dans des sphères différentes. Ainsi, l'existence de jeux d'acteurs et l'expression de rapports de force sont prises en compte dans le jeu des arguments. Par exemple, le fait de dire que, sur tel ou tel point, « le rapport de forces est favorable à l'adversaire », peut être traité, dans une épreuve particulière, comme un bon argument. Mais on voit que l'espace argumentatif doit être appréhendé dans ses reconfigurations successives et non de manière statique. En décrivant l'acheminement de nouveaux éléments (principe, cas, expérience, précédent...) et la cristallisation progressive des jeux d'acteurs et d'arguments, on suit au plus près les transformations opérées par chaque mise en discussion publique¹⁷.

On obtient ainsi toute une gamme de cas de figure dont les extrêmes sont formées d'un côté par le débat ou la controverse qui n'évolue plus ou seulement aux marges par l'institutionnalisation de mots d'ordre ou de revendications (cas du dossier nucléaire et des énergies alternatives), de l'autre par la polémique ou l'épreuve de force qui ne cesse de dériver, chaque acteur introduisant des éléments hétérogènes qui rendent difficile la structuration des jeux d'arguments et la mise en place d'un espace de raisonnement commun. De ce point de vue, le cas des « grands débats nationaux », comme ceux qui ont eu lieu en France autour de l'avenir de l'école ou du spectacle vivant (suite à la crise des « intermittents du spectacle ») est exemplaire : face à l'hétérogénéité des prises de parole et des

¹⁷ Pour un exemple de suivi sur la longue durée des transformations successives des espaces de mobilisation en matière de santé et de médecine, voir N. Dodier, *Leçons politiques de l'épidémie de sida*, Paris, Editions de l'EHESS, 2003.

formes d'argumentation, les autorités ont été conduites à synthétiser et sélectionner autoritairement les arguments pertinents. La réduction qui en découle, après l'ouverture de l'espace des possibles argumentatifs, crée de multiples frustrations et le sentiment que rien de décisif n'a été réglé s'impose à la plupart des acteurs concernés. Entre ces deux limites que constituent, d'un côté, la convergence des points de vue (consensus) et, de l'autre, la divergence des intérêts (dissensus¹⁸), on trouve trois configurations intéressantes pour une sociologie des formes de délibération publique. La première se caractérise par la formation de dispositifs formalisés qui font office de productions majeures du débat, comme lorsque de nouvelles normes sont incorporées dans des textes légaux, réglementaires ou conventionnels : le débat est ici producteur d'institutions. La deuxième configuration est marquée par une séparation des objets et des procédures de débat : sur le modèle des commissions dans les assemblées délibératives, les acteurs se répartissent dans différents dossiers, le débat jouant alors le rôle d'un répartiteur et d'un échangeur de compétences, ce qui permet de maintenir une cohérence d'ensemble tout en affrontant l'hétérogénéité des problèmes – ce cas de figure ayant cours plus fréquemment lorsque des institutions ont déjà émergé. Enfin, une troisième configuration renvoie à l'émergence d'une nouvelle forme de mobilisation, jusqu'alors inexistante ou embryonnaire : le débat est ici l'un des moments forts d'un *travail politique* qui ne peut se réduire à la dimension délibérative. Dans tous ces cas de figure, des changements ont bel et bien lieu que l'on ne peut imputer ni aux seuls acteurs, ni aux seuls arguments, mais bien à la manière dont s'associent durablement des jeux d'acteurs et d'arguments. Changement des représentations, modification des alliances ou des oppositions, création ou refonte de dispositifs, élaboration de règles ou de normes, émergence de collectifs ou d'institutions, nouvelles méthodes d'enquête ou de prises de parole, on peut suivre les acteurs et leurs arguments, de leur émergence jusqu'à leur insertion dans des institutions ou des énoncés du sens commun.

DE LA CONVERSATION À LA MOBILISATION POLITIQUE

Une argumentation peut être caractérisée comme un agencement d'énoncés qui engagent les dimensions « grammaticales », au sens wittgensteinien, décrites précédemment. Mais le même agencement d'énoncés ne donnera pas la même argumentation selon le cadre dans lequel il est exprimé. Dans cette deuxième partie du texte, je propose de considérer une pluralité de cadres organisés ou de formes sociales disponibles pour les échanges entre acteurs et arguments, ou plus exactement dans lesquels s'énoncent ou s'annoncent des statuts d'acteur et d'argument. Dans la période récente, l'attention s'est surtout portée sur les procédures

¹⁸ On peut défendre l'idée que l'expression publique du désaccord est un des apports des procédures de délibération publique. La théorie du « civic dissensus » est notamment défendue par Mark Osiel, contre l'idée de réconciliation à tout prix, à propos des grands procès liés aux « crimes contre l'humanité ». Voir M. Osiel, *Mass Atrocity, collective Memory, and the Law*, New Brunswick, N.J. Transaction Publishers, 1997.

instituées de débat public dans lesquelles la délibération et la confrontation des arguments sont supposées centrales, au point que l'on peut y voir une forme de mise à l'épreuve du modèle de la discussion prôné par Jürgen Habermas¹⁹. Mais la compréhension du sens qu'accordent les acteurs à ce type de procédure formelle passe par la comparaison avec l'ensemble des formes disponibles, seule capable de nous fournir des appuis pour évaluer la nature des apports cognitifs et politiques des débats organisés sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP).

L'analyse des arguments commence avec le cadre d'énonciation qui leur est associé. Un même énoncé engagé dans une conversation ou au prétoire, dans un débat électoral ou lors d'une négociation ne donnera pas le même argument²⁰. Autrement dit, la notion d'argument incorpore et renvoie en miroir le cadre dans lequel les choses sont énoncées, et plus généralement, ce que l'on a désigné plus haut sous la notion de portée. Ainsi, la même phrase ou le même discours pourra être considéré comme un bon argument dans une négociation mais pas dans un débat public. Inversement, les cadres d'énonciation portent les acteurs à modifier, agencer, présenter leur arguments de façon différente, puisqu'il est constitutif de tout argument d'être polyphonique, c'est-à-dire dialogique : selon les interlocuteurs, selon la nature de l'auditoire présent, selon le degré de symétrie des échanges entre les protagonistes, on est conduit à dire des choses différentes tout en ayant pour visée de dire essentiellement la même chose, ou plutôt de défendre les mêmes intérêts et représentations. Le tableau ci-dessous présente une douzaine de formes très générales dans lesquelles se déploient des échanges d'arguments – et dont on voit spontanément qu'ils n'ont pas la même portée. Je propose de décrire chaque forme à partir de quelques critères simples : une contrainte dominante pour que la forme agisse sur les acteurs en présence et puisse se tenir ; une instance de référence qui dépasse les protagonistes, leur servant d'arbitre ou de juge de paix ; une raison de clore l'usage de la forme ; un prototype assez général choisi dans une liste qui ne cesse de s'allonger puisque, dans le contexte contemporain, peu d'objets semblent échapper à la critique ou la discussion publique.

¹⁹ Voir A. Bouvier, « Dimensions axiologique, épistémologie et cognitive de la délibération publique », *Cahiers d'Economie politique*, mai 2004.

²⁰ Le milieu de discussions, constitué autour de l'œuvre de John Rawls, oppose l'argumentation et la négociation (*arguing* versus *bargaining*), sans jamais décrire à proprement parler des échanges en contexte. Conforme à l'opposition qui traverse les Lumières, cette distinction analytique a des vertus pour saisir les différences entre les formes délibératives et les formes représentatives (les secondes étant supposées conduire spontanément les acteurs au « marchandage »). Mais, du point de vue sociologique qui est le nôtre, les scènes de négociation sont évidemment peuplées d'arguments, ne serait-ce que sur la nécessité de négocier.

Les formes d'expression de l'accord et du désaccord

<i>Configuration</i>	<i>Contrainte dominante qui pèse sur les arguments</i>	<i>Instance de référence</i>	<i>Motif de clôture</i>	<i>Prototype</i>
Conversation	Civilité	Relation/ Réciprocité	On arrête pour pouvoir reprendre	Mille milliards de conversations quotidiennes
Dispute	Renoncer à l'explicitation complète	Monde familial	Risque de rupture	Dispute conjugale
Négociation	Objets rendus commensurables	Accord des parties ou médiateur	Convergence des intérêts	Négociation salariale
Dialogue social	Etendre la négociation à l'ensemble du corps social	Etat-animateur	Paix sociale	Développement durable
Controverse	Tangibilité des arguments discutés	Communauté d'acteurs compétents	Preuve tangible	« Vie sur Mars »
Affaire	Logiques d'accusation/défense	Justice	Jugement équitable	Sang contaminé
Polémique	Cohérence des procédés rhétoriques	Spectateur	Fatigue	La « guerre à l'intelligence »
Forum	Points de vue et témoignages hétérogènes	Organisateur	Horloge	Forum social Européen
Débat public	Norme délibérative	Citoyen	Procédure	Ligne Boute-Carros
Débat national	Synthèse et coordination au niveau national	Gouvernement	Procédure ad hoc	Débat national sur l'Ecole
Débat politique	Représentativité des porte-parole	Electeur	Nouveau mandat	La laïcité
Epreuve de forces	Alliances, mobilisations, résistances	Puissance	Victoire	OMC

Ce deuxième espace de variations permet de comprendre l'importance particulière des niveaux intermédiaires que composent les controverses, les affaires, les débats publics et autres forums – auxquels d'ailleurs on pourrait ajouter les conférences de citoyens²¹. Ils jouent un rôle médiateur entre les scènes de la vie

²¹ Voir le point de vue très militant mais très convaincant de Jacques Testart, « L'expérience

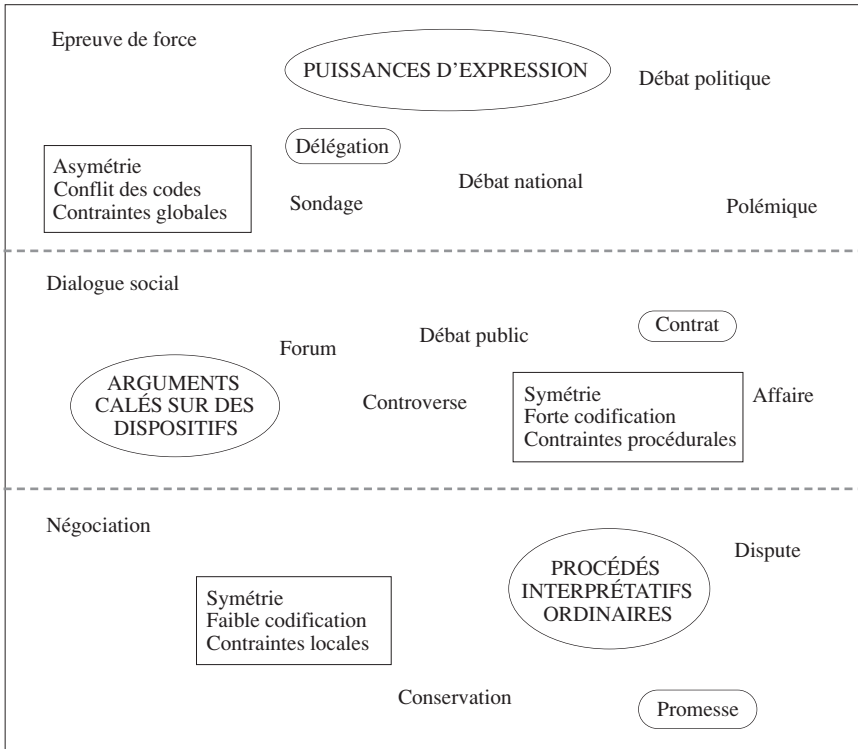
quotidienne, en prise directe avec des considérations pratiques et des milieux, et les grandes causes politiques dans lesquelles les asymétries sont maximales dans l'économie des prises de parole et le succès des argumentaires : capacités de mobilisation, outils de totalisation, représentations politiques, positions intellectuelles acquises dans le champ médiatique, toutes ces ressources sont tour à tour engagées, donnant lieu à un *travail politique* marqué par un fort caractère stratégique.

Cette ouverture de l'espace des scènes d'action et d'argumentation permet de mettre à distance les différents paradigmes sociologiques en évitant les réductions : tout n'est pas le produit de calculs ou de rapports de forces, tout ne se joue pas au niveau de l'« espace public », les contraintes des acteurs varient selon les cadres dans lesquels ils interviennent. A partir de cet espace, on peut regarder comment un dossier surgit dans une forme de délibération, ou inversement comment une forme se saisit d'un dossier, sans les réduire l'un sur l'autre – comme dans l'exemple récent de la manière dont le dossier nucléaire a été saisi par les procédures de débat public appliquées jusqu'alors à des enjeux d'aménagement plus locaux. Si l'on regarde, de façon plus cartographique, la façon dont est structuré cet espace, on parvient à expliciter un certain nombre de paramètres qui rendent possible une modélisation des contraintes de passage d'une forme à une autre. Ces paramètres peuvent se formuler ainsi : la symétrie des protagonistes ; le degré de codification de l'épreuve et l'indexation des contraintes qui pèsent sur la liste des arguments mobilisables. On peut alors monter encore d'un cran dans la formalisation en synthétisant ces contraintes sous la forme de trois régimes : les procédés interactifs ordinaires ; l'argumentation calée sur des dispositifs ; la puissance d'expression dans un champ de représentation politique.

Trois plans se dégagent de cet espace de variation. Un premier plan renvoie aux procédés par lesquels des acteurs engagent une discussion sans éprouver le besoin d'un recours à des formes instituées ou à des instances spécialement mandatées pour traiter les litiges éventuels : la conversation, la dispute et la négociation peuvent ainsi renvoyer l'une à l'autre sans jamais quitter le plan d'immanence des arguments faiblement dissociés des modalités d'ancrage des personnes dans leurs milieux. On peut imaginer un monde social dans lequel les personnes et les groupes traitent la quasi-totalité de leurs « affaires » à l'aide de ces trois formes²². Fondée sur des cycles d'échanges réciproques, la symétrie des protagonistes est ici fondamentale ; la codification est indissociable du milieu et de la culture partagée, c'est-à-dire des prises communes liant perceptions et représentations dans le monde sensible ; les objets engagés sont soumis à une contrainte d'indexicalité que l'on peut dire « située », même lorsque des entités invisibles – esprits, divinités, forces occultes – peuplent la cosmologie des acteurs.

prometteuse des conférences de citoyens. Inventer de nouvelles formes de démocratie participative », *Le Monde diplomatique*, février 2005.

²² On retrouve ici ce que de nombreux ethnologues ont décrit sous l'expression de « tradition orale ». Pour un exemple, en Kabylie, voir A. Mahé, *Histoire de la Grande Kabylie XIX^e-XX^e siècles. Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Saint-Denis, Bouchène, 2001.



Le deuxième plan donne lieu à un changement d'état des trois paramètres retenus : la symétrie n'est plus synonyme de réciprocité mais d'égalité de traitement ; le degré de codification est beaucoup plus fort tout en étant détaché des milieux sous la forme de dispositifs capables de s'autoréguler de manière autonome, avec un risque de spécularité, dont les bureaucraties fournissent d'innombrables paradigmes (les règles par lesquelles, dans une réunion, on peut discuter des règles par lesquelles s'organise une réunion pour discuter des règles, etc.) ; enfin, les acteurs et les objets, et partant les arguments, sont indexés sur des contraintes procédurales : des catégories et des procédés d'argumentation déjà répertoriés (le monde judiciaire donnant ici l'exemple le plus pur). Ce n'est plus l'immanence qui domine, mais le fonctionnement. La procéduralisation des disputes se construit en effet contre les deux autres plans : les coutumes, les habitudes et les intérêts locaux, suspectés d'un déficit de rationalité ; les constructions et les manœuvres politiques opérant dans des espaces ouverts et créant une incertitude accrue sur le statut des règles et leur effectivité.

Le troisième et dernier plan est celui de l'espace politique, entendu ici au sens large, puisque l'espace de la représentation politique est constamment débordé d'un côté par des épreuves de forces, de l'autre par des polémiques – et l'on voit qu'un des « enjeux de lutte », pour utiliser le jargon, fort prisé par nos acteurs, de la

sociologie bourdieusienne, consiste précisément à fixer les limites de l'acceptable, dans l'espace toujours redéfini des relations entre légalité et légitimité. Lorsque les acteurs et leurs arguments se situent sur ce plan du politique, les paramètres ont changé de valeur : les asymétries sont « normales » ; les codes sont en tension ou en conflit permanent (il n'y a plus de procédure de limitation, en dehors de l'autorité de l'Etat, et la loi elle-même est constamment rediscutée, ce qui n'est pas le cas dans le plan intermédiaire²³) ; les arguments peuvent se connecter à de vastes ensembles d'acteurs et d'objets, engageant potentiellement la planète entière, et parfois au-delà lorsqu'il s'agit de conquête spatiale. Les contraintes ne sont plus seulement procédurales, puisque les arguments engagent des visions du monde et, plus précisément, ne peuvent être qualifiés de bons arguments si les visions du monde qu'ils véhiculent sont jugées décalées ou déviantes – or, comme il n'y a pas de principe de clôture de ce point de vue, l'observateur est condamné, dans cet espace, à une forme de relativisme. Du coup, pourquoi argumente-t-on à ce niveau-là ? Une réponse réside dans l'idée que la forme argumentative permet de développer une puissance d'expression, dont une des concrétisations les plus manifestes réside dans la production de doctrines et de mots d'ordre.

Il y a une autre façon de distinguer ces trois plans : on peut concentrer l'effort d'analyse sur les trois sources fondamentales de la possibilité même d'un échange d'arguments, ou plutôt de mise en œuvre d'une contrainte argumentative. En effet, dans chaque plan, qu'est-ce qui pousse les acteurs à argumenter plutôt qu'à ne rien dire ou à exploiter de manière purement stratégique les ressources disponibles ? On peut faire l'hypothèse que, dans le premier plan, c'est la *promesse* qui est, en dernier ressort, au fondement de l'agir argumentatif, alors que dans le deuxième plan, ce serait plutôt la *convention* (ou le *contrat*), et dans le troisième le *mandat* (ou la *délégation politique*). Essayons d'élucider quelque peu cette intuition. L'idée sous-jacente à cette unification des contraintes est que l'impératif argumentatif – la nécessité d'en passer par des arguments – provient du caractère instituant de toute discussion, caractère qui change de nature, ou de portée, selon le mode d'engagement des personnes : la promesse renvoie au fait de tenir parole, et plus fondamentalement encore, de manifester sa bonne foi. Il suffit de puiser dans nos multiples expériences de la conversation, de la dispute et de la négociation, pour voir à quel point le fait d'argumenter nous engage à une forme de loyauté, sans laquelle la rupture de l'échange, et parfois le basculement dans la violence, s'avère inévitable. Continue-t-on à discuter avec celui qui ne cesse de mentir ? Accepte-t-on la tricherie dans une négociation ? Peut-on clore une dispute sur un constat mutuel de mauvaise foi ? On retrouve ici quelques-uns des éléments

²³ Il ne s'agit pas de caractériser ici toutes les instances associées au « politique » mais seulement les moments de débat. Ainsi le débat politique ne connaît pas de limite, même si certaines arènes, comme le Parlement, permettent de le contraindre en utilisant des procédures analogues à celles que l'on trouve dans la zone intermédiaire de notre espace de variation. Mais il suffit de suivre un débat parlementaire quelconque pour constater que les débordements sont aussi fréquents que les cadrages et recadrages. Plus précisément, le basculement vers l'épreuve de force ou la polémique est constant, et c'est même une des composantes majeures de la compétence du porte-parole politique que de jouer sur les changements de régimes de confrontation.

mis en avant par Patrick Pharo dans sa sociologie des actes civils²⁴ ou par Renaud Dulong à propos du témoignage²⁵. Le terme de convention, ou de contrat, qui rassemble les contraintes qui pèsent sur la genèse et le traitement des arguments dans des formes aussi diverses que l'affaire, la controverse ou le débat public, peut paraître trop général. Mais précisément, il s'agit de faire ressortir derrière la grande diversité des formes concrètes que prennent les débats, ce qui lie conventionnellement non seulement les personnes entre elles, mais aussi les objets. Il s'agit pour les acteurs de s'accorder sur des jeux d'obligations et d'engagements, même et surtout lorsqu'il faut faire parler, déployer, représenter des objets ou des situations : il y a une obligation de moyen et/ou de résultat qui régule les épreuves que se font subir les acteurs, notamment lorsqu'ils annoncent détenir des preuves²⁶. Quant au mandat, c'est sans doute la dimension qui a été la plus fortement explorée par la théorie politique²⁷. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est la manière dont émergent, au fil de longs processus de discussion et de mobilisation, des représentants dotés d'une puissance d'expression. Pour produire des effets d'enrôlement, cette puissance d'expression suppose en amont un *travail politique* sur des jeux d'acteurs et d'arguments, et doit donc se nourrir des productions issues des différentes arènes que l'on a distinguées (affaires, controverses, forums, négociations, mobilisations ou autres épreuves de force...).

Au total, l'architecture proposée permet de tenir ensemble trois niveaux de contraintes qui pèsent sur les protagonistes : la production d'énoncés publics sur leurs expériences dans le monde sensible (contraintes de milieu, par exemple le milieu scolaire ou le milieu agricole); le degré de maîtrise des dispositifs techniques et des formes procédurales, ou si l'on préfère des instances qui produisent les codes et les formats de l'action et du jugement (contraintes de dispositif, par exemple l'état des connaissances dans un domaine scientifique ou l'état du droit dans un domaine juridique); leur prise de position (ou non) dans un espace axiologique engageant des valeurs, des représentations ou des idéologies (contraintes de représentation politique, par exemple en matière de politique économique ou de protection sociale). Mais on doit pouvoir pousser le jeu encore plus loin et rassembler tous les ingrédients répertoriés pour former deux axes : un premier axe qui marque le *degré de politisation* de l'échange d'arguments; un second axe qui renvoie à la distribution entre *internalisme* et *externalisme* vis-à-vis des arguments : dans les formes localisées dans la partie droite du graphique, le contenu de ce qui est avancé structure beaucoup plus le déroulement des épreuves et engage plus fortement les acteurs – qui doivent maintenir une forme de cohérence –, alors que dans la partie gauche, ce sont plutôt les forces et les capacités de mobilisation qui sont d'abord prises en compte par les protagonistes, les argumentaires donnant

²⁴ P. Pharo, *Sociologie de l'esprit – Conceptualisation et vie sociale*, Paris, Puf, 1997.

²⁵ R. Dulong, *Le témoin oculaire – Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, EHESS, 1998.

²⁶ Sur les procédés de preuve envisagés à travers des épreuves de « tangibilité », voir F. Chateauraynaud, « L'épreuve du tangible – Expériences de l'enquête et surgissements de la preuve », L. Quéré et B. Karsenti (eds), *La croyance et l'enquête. Raisons pratiques*, 2004.

²⁷ Voir B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.

lieu à des procédés de critique et de dévoilement visant des raisons ou des intérêts sous-jacents.

Les trois paramètres mis en jeu, le degré de symétrie entre les acteurs, le degré de codification de leurs échanges, et enfin les contraintes d'indexicalité qui pèsent sur leurs actes ou leurs arguments, sont au principe d'une caractéristique bien connue : l'importance que prend, dans les situations et les processus observés, le débat sur le débat ou la dispute sur les conditions de la dispute. Cela indique que le sort d'un argument dépend des discussions sur les cadres de la discussion. Si les controverses et les débats publics constituent des dispositifs centraux dans les processus de mobilisation et de recherche de l'accord, c'est précisément en vertu de leur position médiane, permettant à la fois de contraindre les échanges d'arguments et d'assurer une symétrie des participants. Les trois sphères ou trois plans rendus visibles par l'architecture proposée plus haut peuvent se décrire comme trois formes d'organisation des épreuves argumentatives : dans les conversations ou les disputes, ce sont les *procédés interprétatifs ordinaires* qui sont dominants ; dans les formes intermédiaires que composent les forums, les controverses ou les débats, les *dispositifs* occupent une place prépondérante, ce qui donne en retour un poids décisif aux objets en cause, que les protagonistes doivent prendre au sérieux s'ils veulent convaincre et/ou parvenir à un accord durable – ou pour le moins à une explicitation suffisante des sources de désaccords ; dans l'espace plus politique, ce sont les *puissances d'expression* qui comptent. Cette dernière notion est importante puisqu'elle renvoie à une logique de prise de parole qui assume à la fois l'asymétrie des positions, l'ouverture des jeux d'arguments possibles (stylisée sous l'expression de « contraintes globales »), et surtout le caractère conflictuel des codes ou des catégories en jeu (il s'agit précisément d'agir et d'argumenter face à l'absence de « monde commun », ce qui se résout assez souvent par la désignation d'ennemis). Les arguments sont ici plus proches des mots d'ordre ou des doctrines auxquels adhèrent, ou non, ceux qui n'ont pas accès à la parole, faute d'une puissance d'expression suffisante²⁸. La puissance d'expression prend des formes différentes selon qu'elle repose sur une mobilisation et une épreuve de forces, un mandat ou une position politique déjà acquise ou encore sur des outils capables de totaliser des voix ou des opinions (vote, sondage). La polémique apparaît de ce point de vue dans une zone frontrière, puisqu'elle emprunte des traits au débat politique – des porte-parole interviennent –, à la controverse (on s'y autorise souvent, sinon de la science, du moins de l'autorité intellectuelle) et à l'affaire (la logique du procès y est présente via les jeux d'accusation/défense).

²⁸ L'expression de « grande gueule » est souvent employée pour caractériser les personnes qui développent une puissance d'expression de type charismatique. Dans le même ordre d'idées, de nombreux silences ou absences de prises de parole reposent sur l'anticipation d'une faiblesse relative en matière de puissance d'expression. De ce point de vue, il n'y a pas de discontinuité entre un agir argumentatif et un agir stratégique, capacité individuelle et force collective : l'apprentissage, parfois long, à la prise de parole publique engendre des compétences particulières permettant d'asseoir une puissance d'expression à partir de jeux d'acteurs et d'arguments. C'est évidemment sur cet aspect que les traités de rhétorique ont le plus fortement insisté. Voir, entre autres, G. Declercq, *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Editions universitaires, 1992.

Ce qui est intéressant dès lors, c'est de caractériser, non plus chaque forme d'argumentation prise par elle-même, mais (a) les conditions de passage d'une forme à l'autre (comment une conversation débouche sur une crise; une controverse sur une polémique; une affaire sur un débat politique, etc.); (b) les configurations globales qu'impliquent pour les protagonistes le fait d'être dans telle ou telle forme d'argumentation.

LA LIMITATION DES PUISSANCES D'EXPRESSION

La question des puissances d'expression conquises par les acteurs contraint à examiner les rencontres ou les chevauchements entre trois logiques généralement dissociées: celle de l'*émergence d'un problème public*, celle du *travail politique* et enfin celle de la *représentation politique*. Lorsqu'on se place dans les cadres ordinaires (conversation, dispute, négociation) qui permettent aux acteurs de traiter la plupart de leurs problèmes pratiques, la sphère dans laquelle se développent les puissances d'expression apparaît lointaine et facilement critiquable du point de vue de l'arbitraire des représentations qui s'y déploient: «ce n'est pas comme ça que ça se passe», «dans la pratique», «en réalité, dans la vie quotidienne», etc. C'est que pour parvenir à mobiliser, les puissances d'expression doivent nécessairement simplifier, couper, abstraire, éloigner des détails indénombrables par lesquels les personnes et les groupes décrivent leurs expériences et formulent leurs points de vue dans les arènes plus ordinaires. Le travail politique consiste précisément à prendre en compte et hiérarchiser ce qui dans les échanges ordinaires peut alimenter des idées, des programmes ou des revendications susceptibles d'être animés par une puissance d'expression. Si le passage de «simples» conversations ou négociations à des cadres plus formalisés comme la procédure de débat public ou l'affaire suppose une transformation des arguments, en leur imposant des contraintes de cohérence et d'explicitation plus fortes, le passage vers le politique – entendu au sens large d'espace de confrontation des puissances d'expression – produit un phénomène d'inversion: ce qui était encore sous contrôle d'échanges réglés par des procédures change de nature en s'intensifiant et en se mêlant à d'autres modalités d'action et de jugement. D'où les innombrables opérations de cadrage et de recadrage auxquelles se livrent les protagonistes pour éviter qu'un débat public, une controverse ou une affaire ne dérive vers «le politique». Autrement dit, les formes associées à la «démocratie délibérative» ne sont pas investies par les acteurs pour supplanter la «démocratie représentative», selon un schème qui circule toujours chez la plupart des élus. Elles leur permettent d'ancrer les discussions sur les milieux et les dispositifs dans lesquels s'organise la vie quotidienne. Autrement dit, les formes de délibérations jouent un rôle de médiation, de *voie de passage* tantôt ouverte, tantôt fermée, entre expériences ordinaires et puissances d'expression politique. On comprend mieux à partir de ces modalités pourquoi la forme «débat national» est par nature ambiguë: elle tente de reproduire le fonctionnement d'arènes sous contrôle des acteurs tout en les plongeant d'emblée dans des espaces soumis aux puissances d'expression²⁹.

²⁹ Cette remarque sur la forme empruntée ces dernières années par les «grands débats nationaux» provient de l'analyse des débats qui ont été organisés en matière d'énergie, d'école et de

PLURALISME MÉTHODOLOGIQUE ET NORMES DÉMOCRATIQUES

Dans ce texte, j'ai essayé de clarifier la nature des contraintes et des enjeux auxquels sont confrontées des entités soumises à un impératif argumentatif. Le résultat n'est pas une typologie des débats mais un espace de variation, dont la pertinence se mesure au degré auquel le cadre conceptuel élaboré est opérationnel pour saisir les déplacements et les reformulations que subissent les différentes causes au fil du temps. On voit bien par exemple comment le dossier des OGM est passé, surtout en France, par des formes très différentes, alternant entre des débats publics fortement cadrés et encadrés (comme la conférence de citoyens de 1998), des controverses scientifiques, des affaires judiciaires, des polémiques ou des épreuves de force engagées directement sur le terrain (avec l'émergence du collectif des « faucheurs volontaires »). Mais si l'on discerne assez facilement le domaine d'application de ce cadre d'analyse pour une sociologie empirique, une question reste en suspens : peut-on analyser les débats publics sans adopter une posture normative, plus ou moins implicite, qui conduit à penser que plus il y a de débat et plus une société s'approche de l'idéal démocratique ? Si cette option conduit à adhérer à une évaluation quantitative du nombre de débats, de participants, de questions posées, etc., il est clair qu'elle n'est guère compatible avec ce qui a été développé dans ce texte. S'il y a forcément un moment normatif dans la sociologie des débats, doit-il nécessairement être situé en amont, dans l'appel à la mise en discussion de toutes sortes d'objets et à la multiplication des points de vue, pour ainsi dire à l'infini ? On peut plutôt se donner pour idéal régulateur l'ouverture des formes, c'est-à-dire des *espaces de variations contraignants*, dans lesquels peuvent opérer les acteurs mobilisés par une cause. Cette option s'oppose à celle qui consiste à pousser à tout prix au débat des personnes ou des groupes a priori désengagés. En effet, le front normatif peut se situer contre la tendance à réduire l'ensemble des formes de discussion à une figure et une seule, par exemple celle du débat public inspiré par la doctrine habermassienne, ou celle du forum hybride chère à Michel Callon³⁰, et à en faire le référent ultime de toutes les discussions ou les conflits que l'on est conduit à analyser dans nos sociologies³¹. Il me semble important de défendre ici un *pluralisme*, valable aussi bien au

spectacle vivant. Les modalités pratiques de production d'une synthèse nationale des débats, généralement exigée dans un temps record par le gouvernement, rendent particulièrement visible l'écrasement des expériences ordinaires et des compétences techniques par les contraintes de représentation politique, rassemblées ici sous la notion de « puissance d'expression ».

³⁰ Voir P. Lascoumes, M. Callon, Y. Barthe, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*

³¹ Ce point doit beaucoup aux échanges avec Jean-Michel Fourniau, qui se concentre sur les procédures instituées de débat public, incarnées par la Commission nationale du débat public. On sait que la forme et les enjeux des procédures de débat public n'ont cessé de se transformer depuis la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, jusqu'à la loi de démocratie de proximité qui engage la participation du public à l'élaboration des grands projets (2004), en passant par la loi Barnier de 1995 et la convention d'Aarhus (1998). Sur la genèse de la CNDP et la série des débats publics d'aménagement en France, voir J.-M. Fourniau, « Les trois scènes d'une institutionnalisation controversée de la participation du public aux décisions d'aménagement », in Fourniau, J.-M., L. Lepage, L. Simard, M. Gariépy et M. Gauthier, *Le débat public en apprentissage. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*, Paris, L'Harmattan, 2005, « Villes et entreprises ».

plan axiologique qu'épistémique et ontologique, en laissant ouvertes les modalités d'échanges argumentatifs, plutôt que de chercher à imposer aux acteurs un ordre procédural et un seul, fût-il plus inspiré par le modèle de la foire que par celui du contentieux judiciaire, par exemple. On ne sait pas quelle forme est la meilleure pour l'expression démocratique et pour le débat d'idées ! Mieux : on ne sait pas quelle forme de discussion peut produire de véritables effets sur les jeux d'acteurs et d'arguments qui interviennent dans le développement d'un dossier.

Une des conséquences de cette proposition est d'interdire une réduction de la démocratie – de la « démocratisation » ou du « degré de démocratie » – à une forme de mesure et une seule. On peut entrer en démocratie par n'importe quel angle : l'indépendance de la justice et l'autonomie propre au traitement du contentieux sont aussi nécessaires que la possibilité de procédures de débat public sous contraintes habermassiennes (excluant les luttes de pouvoir et les machines rhétoriques³²) ; l'existence de lieux de controverses dissociables de formes comme la polémique, ce qui suppose une compétence particulière des participants, une capacité à argumenter « techniquement », et donc une claire séparation des arguments et des « appartenances » ou des « identités », est aussi fondamentale que l'expression politique de représentants élus, ou encore la libre discussion dans les millions de conversations ordinaires où les personnes peuvent élaborer des points de vue, éprouver des attachements, des intérêts ou des représentations, sans aliéner leurs prises ordinaires sur le monde – ce que produit inévitablement tout ordre totalitaire. Bref, la démocratie apparaît comme le résultat constamment réitéré de cet ensemble de modes de discussion – qui contient l'épreuve de force comme limite. L'épreuve de force est entendue ici comme action collective créant un rapport de force : grève, manifestation, pétitions, boycott, la liste des ressorts disponibles n'est pas illimitée pour chaque configuration historique, car l'invention de techniques de mobilisation est assez rare, au point d'être aussitôt remarquée (e.g. opérations spectaculaires de sans-papiers ou d'intermittents, pétitions électroniques, ou encore des arrachages de plants transgéniques...). On peut considérer comme tautologique le fait d'associer l'idée de variation à celle de démocratie³³. Il reste que c'est un enjeu indissociablement descriptif et normatif : pour reprendre le thème du « minimum démocratique », expression issue des discussions croisées entre les tenants des thèses d'Habermas, Rawls ou Walzer, on peut soutenir que le minimum de démocratie réside dans la constante réorganisation des formes de débats accessibles aux protagonistes les plus divers. Le rôle d'une sociologie pragmatique est d'aider à clarifier et à suivre les déplacements opérés par les acteurs et les arguments sans les enfermer dans un ordre politique unique dont les ressorts sont fixés par avance.

Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive, EHESS, Paris

³² Voir l'importance de la « force des arguments » dans la procédure de débat public *stricto sensu* (voir Fourniau, *op. cit.*)

³³ On retrouve ici les liens que J. Dewey établissait entre démocratie et logique de l'enquête à travers l'idée d'ouverture de véritables « enquêtes sociales ». J. Dewey, *Le public et ses problèmes*, Publ. de l'Université de Pau/Tours, Farrago/Paris, L. Scheer, 2003 (1927). Voir en particulier la préface de J. Zask à qui l'on doit cette traduction. Sur le pluralisme et les variations d'exigence entre une morale maximale et minimale, voir M. Walzer, *Morale maximale, morale minimale*, Paris, Bayard, 2004.

BIBLIOGRAPHIE

- Blanché R., *Introduction à la logique contemporaine*, Armand Colin, 2004.
- J. Bohman and W. Regd (Eds), *Deliberative Democracy – Essays on Reason and Politics*, The MIT Press, 1997.
- Blondiaux L. et Sintomer Y., « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, 2002, pp. 17-35.
- Bouvier A., « Dimensions axiologique, épistémologie et cognitive de la délibération publique », *Cahiers d'Economie politique*, mai 2004.
- Cardon D. et Granjon F., « Médias Alternatifs, Militantisme Informationnel et Mouvement Altermondialisation », Colloque Enjeux sociopolitiques et Internet – Militantisme, critique sociale et usages d'Internet, Toronto, octobre 2003.
- Cayla O., « Aveu et fondement du droit », in B. Cassin, O. Cayla et P.-J. Salazar (dir.), *Vérité Réconciliation Réparation*, Seuil, Paris, 2004, pp. 89-110.
- Chateauraynaud F., *La Faute professionnelle – Une sociologie des conflits de responsabilité*, Paris, Métailié, 1991.
- Chateauraynaud F. et Torny D., *Les Sombres précurseurs – Une sociologie pragmatique des alertes et des crises*, Paris, EHESS, 1999.
- Chateauraynaud F., *Prospéro. Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, CNRS Editions, 2003.
- Chateauraynaud F., « Invention argumentative et débat public – Regard sociologique sur l'origine des bons arguments », *Cahiers d'Economie politique*, mai 2004.
- Chateauraynaud F., « L'épreuve du tangible – Expériences de l'enquête et surgissements de la preuve », L. Quééré et B. Karsenti (eds), *La croyance et l'enquête. Raisons pratiques*, 2004.
- Declercq G., *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Editions universitaires, 1992.
- Dewey J., *Le public et ses problèmes*, Publ. de l'Université de Pau/Tours, Farrago/Paris, L. Scheer, 2003 (1927).
- Dodier N., *Leçons politiques de l'épidémie de sida*, Paris, Editions de l'EHESS, 2003.
- Ducrot O., « La Pragmatique et l'étude sémantique de la langue », in Revel J. et Wachtel N. (dir.), *Une école pour les sciences sociales*, Paris, Cerf – EHESS, 1996, pp. 339-351.
- Dulong R., *Le témoin oculaire – Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, EHESS, 1998.
- Duval R., *Temps et vigilance*, Paris, Vrin, 1990.
- Fourniau, J.-M., L. Lepage, L. Simard, M. Gariépy et M. Gauthier, *Le débat public en apprentissage. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Lascombes P., Callon M., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2001.
- Mahé A., *Histoire de la Grande Kabylie XIX^e-XX^e siècles. Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Saint-Denis, Bouchène, 2001.
- Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.
- Mc Evoy S., *L'invention défensive*, Paris, Métailié, 1995.
- Nef F., *La logique du langage naturel*, Paris, Hermès, 1989.
- Osiel M., *Mass Atrocity, collective Memory, and the Law*, New Brunswick, N.J. Transaction Publishers, 1997.
- Pettit P., *Penser en société. Essai de métaphysique sociale et de méthodologie*, Paris, Puf, 2004.
- Pharo P., *Sociologie de l'esprit – Conceptualisation et vie sociale*, Paris, Puf, 1997.
- Searle J. R., *La construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard, 1998.
- Simondon G., *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris Aubier, 1989.
- Tesnière L., *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Kincksiek, 1966.
- Testart J., « L'expérience prometteuse des conférences de citoyens. Inventer de nouvelles formes de démocratie participative », *Le Monde diplomatique*, février 2005.
- Walzer M., *Morale maximale, morale minimale*, Paris, Bayard, 2004.